

Description

Cette fiche a pour but de lister les différentes difficultés connues au niveau de GFC RCBC E1 2013 dont la correction est différée.

Comptabilité budgétaire

Saisie d'une décision de l'ordonnateur (DO) (réf. informatique 89931)

Description : Lors de la saisie d'une ligne émettrice d'une DO en recette, en ligne réceptrice seuls les comptes qui ont déjà été utilisés sont affichés, alors qu'on devrait pouvoir saisir n'importe quel compte du plan comptable.

Modification ligne émettrice d'une DO (réf. informatique 89178)

Description : Pour modifier/supprimer une ligne émettrice, il est obligatoire d'avoir au préalable supprimé les lignes réceptrices.

Les DO à partir d'une opération spécifique (OP-SPE) (réf. informatique 88839)

Description : Il est possible de faire des DO à partir d'opérations spécifiques (variation de stocks/amortissements) ce qui ne devrait plus exister.

Contournement : Ré-imputation de la dépense possible dans le cas d'une erreur de saisie.

Complétion (Aide à la saisie : fait de compléter automatiquement la fin d'un mot par les valeurs possibles existantes) restrictive qui ne permet pas la création d'une activité dans un cas particulier. Ex : OGRETA / OGRET (réf. Informatique 91194)

Description : A cause de la complétion mise en place, il est impossible de créer un nouveau domaine et/ou une nouvelle activité dans le cas d'un nouveau code qui contient les mêmes premiers caractères qu'un déjà existant.

Contournement : Il faut créer au préalable tous les domaines et activités dans les références avant de faire une opération.

Saisie d'une DBM de type 21, 31, 33 (réf. informatique 91334)

Description : Si un service est ouvert uniquement en dépenses (ou en recettes), il n'est pas possible de saisir certaines DBM (exemples 21, 31, 33) car dans la liste des services, seuls les services ouverts au budget en dépenses et en recettes sont proposés

Contournement :

Si le service est ouvert uniquement en dépenses, il faut :

- saisir une liquidation de recettes (sans la valider)
- saisir la DBM
- supprimer la liquidation de recettes.

Si le service est ouvert uniquement en recettes, il faut :

- saisir un reversement (sans le valider)
- saisir la DBM
- supprimer le reversement.

Comptabilité générale

Inventaire des approvisionnements (réf. informatique 90081)

Description : La liste n'affiche pas uniquement les comptes qui sont réellement justifiés mais tous les comptes de la classe 3.

Règlements (réf. informatique 90023)

Description : La saisie du répertoire pour le fichier de transfert du règlement reste obligatoire même si il ne s'agit que de règlement non SEPA.